

### **Objectifs de la structure CAF Plongeon**

Développement régional vers le meilleur niveau national par catégorie d'âge  
Préparer les jeunes plongeurs pour une carrière future

Structure préparatoire aux CNAHN ou CNE.

Structures permanentes, clubs ou organisations non permanentes d'ambition territoriale

Développer le niveau régional vers le meilleur niveau national Junior.

### **A - Le groupe CAF**

#### **Public concerné**

Plongeurs de moins de 20 ans. Et moins de 16 ans pour leur rentrée dans la structure.

Recrutement validé par la ligue

Au moins 1 plongeur listé (HN, Espoir ou Collectif National)

#### **Effectif minimal et maximal**

De 2 à 8 plongeurs.

#### **Encadrement auprès des sportifs**

La coordination de cette structure est confiée à un responsable local identifié par la fédération qui peut être l'entraîneur responsable.

Un entraîneur salarié de la Ligue et/ou du club support en plongeon, est responsable de la préparation des sportifs, et titulaire du BEESAN ou du DEJEPS au minimum. Il peut être assisté par d'autres entraîneurs, éducateurs, ou stagiaires sous sa responsabilité.

Les coordonnées de tous les intervenants doivent être données lors de la candidature de la structure et doivent être mises à jour auprès du département haut niveau (dhn@ffnatation.fr) en cas de modification.

Tous les professionnels identifiés pourront être contactés par les équipes fédérales pour échanger sur les sportifs du groupe CAF.

## **B - Les conditions d'entraînement, de scolarité, d'hébergement**

### **Volume horaire hebdomadaire d'entraînement possible**

12H d'entraînement/ semaine (réparties entre les entraînements en piscine et le travail à sec).

### **Installations, équipements**

A minima :

1 fosse à plongeon à minimum disponible 12H / semaine avec au moins : 1 tremplin de 1M, 1 tremplin de 3M et 1 plateforme de 5M.

### **Nature des enseignements disponibles et aménagements prévus**

La scolarité des sportifs doit être organisée avec des aménagements leur permettant la réalisation de leur double projet scolaire ou de formation et sportif.

Un référent structure veille à la communication du calendrier des athlètes et à la répartition des entraînements par rapport à la scolarité en liaison avec les entraîneurs et l'établissement scolaire.

### **Convention structure / établissement scolaire**

Des conventions doivent être établies entre la structure et les établissements scolaires, définissant entre autres, les modalités d'organisation du rythme hebdomadaire classique et les modalités de rattrapages, lors des absences pour stages et compétitions sportives.

### **Conditions d'hébergement, restauration, vie quotidienne**

L'hébergement des athlètes doit être conforme aux textes en vigueur pour les sportifs mineurs. Les modalités d'encadrement des mineurs hors temps de formation scolaire ou sportive doivent être définies et répondre aux textes en vigueur.

La restauration doit être adaptée au fonctionnement de la structure et répondre aux textes en vigueur. La diététique doit être adaptée au projet sportif. Le transport des athlètes sur les lieux de formation et d'entraînement doit répondre aux textes en vigueur.

## **C - Lien avec la fédération**

### **Des temps d'échanges et de travail réguliers**

#### **Renforcer le lien avec les ETR**

Les structures d'accession ont pour rôle d'accompagner le développement régional.

La reconnaissance d'une structure CAF doit permettre de mettre en cohérence les actions de l'ETR et celles de l'accès au haut niveau.

La participation du responsable de l'ETR garantit un travail collaboratif avec la définition d'actions communes.

La liste des membres de l'ETR devra être transmise à la fédération, avec l'identification des intervenants et leur rôle au sein de l'ETR – document contractuel avec les services de l'Etat via la « Convention ETR ».

Les actions communes relèveront d'un calendrier régional partagé avec la fédération.

Le responsable ETR et les intervenants « développement / promotion » et « formation de cadre » seront ainsi en lien avec les exigences de l'accession pour construire la dynamique locale en cohérence. Cette partie pourra alors être support de la contractualisation fédérale. Le responsable de l'ETR sera placé sous l'autorité technique du DTN.

## **D – Structuration**

### **Support juridique du fonctionnement de la structure**

(Coordination, responsabilité technique, responsabilité financière)

1 coordinateur administratif qui assure le lien avec la Fédération et notamment les inscriptions / suivi sur PSQS (ne peut pas être l'entraîneur)

L'entraîneur du CAF est le responsable technique : en lien avec la fédération.

### **Budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif**

Lors de la présentation des effectifs : Présentation des actions prévues sur l'ensemble de la saison, leur coût prévisionnel, et la part demandée aux plongeurs.

Différentiation du fonctionnement d'une part et des actions sportives d'autre part.

### **Qualification et honorabilité**

L'ensemble de l'encadrement sportif et intervenant transmet à la fédération : diplômes, cartes professionnelles à jour.

La structure assure un suivi encadré des présences et un balisage du temps hebdomadaire et annuel des sportifs (temps scolaire, temps sportifs, temps personnel, stages, compétitions, retour en famille)

### **Structure portée par une entité juridique disposant d'une personnalité morale**

Groupe d'entraînement validé par la ligue, sur un club support. Groupe distinct de tout autre groupe présent dans ce club : celui du CAF est à rayonnement régional (entraîneur dédié au groupe CAF).

Attestation du président de club de l'accueil de ce groupe d'entraînement « CAF ».

Quatre piliers à respecter sur le lien Ligue/CAF :

- Partage avec la Ligue de la stratégie du CAF (recrutement, calendrier) et de tous les points du cahier des charges ci-dessus.
- Le CAF est un lieu de formation privilégié (plongeurs et encadrements) pour la ligue et son ERFAN
- Rayonnement régional du CAF (groupe multi-club : pas de licence automatique sur club support)
- Le groupe CAF est bel et bien un groupe différent de celui du club support

### **Modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne. Lutte contre le dopage.**

Participation des sportifs et encadrement aux actions mises en place pour la lutte contre le dopage, éthique et citoyenneté (type conférence a minima).